



**Deuxième Session du Comité Préparatoire**  
**4 ÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT**  
**(PrepCom2/FFD4)**  
**03 décembre 2024**

Mesdames et Messieurs Les Ministres !

Honorables délégués !

D'emblée Madagascar souscrit aux déclarations du Groupe Africain, des Pays les Moins avancés et du G77.

Pour Madagascar, la 4ème Conférence sur le Financement du développement doit aboutir à des engagements et actions concrets afin d'assurer des financements prévisibles, accessibles et durables pour le développement et qui tiennent compte des besoins spécifiques des pays les plus vulnérables. Ces pays qui font face à des crises exogènes, interdépendantes exacerbées par un ordre économique international qui perpétue les inégalités et la pauvreté.

Dans cette optique, le Plan d'Action d'Addis-Abeba doit rester le cadre directeur pour le financement du développement durable avec les mises à jour nécessaires face aux défis actuels dont **la réforme de l'architecture financière internationale** actuelle. Cette réforme doit inclure des mesures transformatrices pour permettre aux pays en développement de prendre en main leurs priorités et de surmonter le déficit de financement croissant :

- réforme de la gouvernance des banques multilatérales de développement (BMD) ;
- renforcement de la voix des pays en développement dans le processus de prise de décision au sein des institutions financières mondiales ;

- accès à des financements à des conditions préférentielles ;
- accès aux filets de sécurités mondiales dont l'augmentation automatique de l'allocation de DTS pour les pays les plus vulnérables en réponse aux chocs extérieurs comme le changement climatique.

En ce qui concerne la dette et la viabilité de la dette, les niveaux d'endettement et des coûts de service de la dette élevés constituent un obstacle majeur à l'atteinte des ODD dans de nombreux pays en développement. La **réforme de l'architecture mondiale de la dette** pour une gestion durable à long terme de la dette souveraine nécessite la création d'un mécanisme multilatéral capable de coordonner des services d'appui à la viabilité de la dette. Madagascar réitère l'importance :

- = de mettre en place un service de soutien à la soutenabilité de la dette
- = d'adopter une nouvelle approche des analyses de viabilité de la dette qui donne la priorité au développement, en se concentrant sur les objectifs de viabilité à long terme et en tenant compte des besoins sociaux et environnementaux, et pas seulement des paramètres économiques.

Enfin, pour assurer une meilleure mobilisation des ressources nationales, Madagascar prône la coopération internationale en matière fiscale et dans la lutte contre les flux financiers illicites. En effet, les règles fiscales internationales existantes ne répondent souvent pas aux besoins, priorités et capacités divers des pays, en particulier des PMA, ce qui limite leur capacité à protéger leurs bases fiscales. Madagascar insiste sur la coopération internationale pour un renforcement des capacités des pays en développement en vue de l'amélioration de la gestion de la finance publique.